

PROCÈS – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 18.05.2026

**L'an deux mille vingt-six
Le 18 mai à 20 H 00,**

En application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dûment convoqué par Monsieur BLANCHON Frédéric, Maire, le Conseil Municipal de la commune de Marcilly d'Azergues, s'est réuni, en session ordinaire, salle du conseil municipal située en mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12.05.2026

Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :

ARONICA Mathieu	ECOIFFIER Nicolas	PERRETON Pascal
BLANCHON Frédéric	FERREIRA Elodie	ROUSSON Maud
BURNIER Frédérique	GAUDET Nathalie	SALMON Romain
CARRIER Nathalie	GERBET Valérie	VALLIER Victor
CORDIER Stéphanie	LEPETIT Carole	VIGNERON Pascal

ABSENTS (avec pouvoir) :

Aucun pouvoir

ABSENTS (sans pouvoir) : néant

Quorum atteint : 15 élus présents sur 15

Personnes extérieures : néant

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BURNIER

L'ordre du jour est le suivant :

- I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
- II - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08.04.2026**
- III - COMMISSIONS OBLIGATOIRES**
 - 1. Commission de contrôle des listes électorales (nouvelle délibération portant constitution et désignation des membres)
 - 2. Commission communale d'appel d'offres (nouvelle délibération portant désignation des membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres)
- IV - CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**
 - 1. Commission développement durable
 - 2. Commission sociale
 - 3. Commission communication
 - 4. Commission PLUi / Urbanisme
 - 5. Commission Enfance
 - 6. Commission voirie / bâtiments
 - 7. Commission économie et finances
 - 8. Commission sports et loisirs
 - 9. Commission sentiers et embellissement
- V - DESIGNATION DE DIFFERENTS REFERENTS**
- VI - EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION DES ELUS**
- VII- DIVERS**

I DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire propose à Madame Frédérique BURNIER d'être la secrétaire de séance. Celle-ci accepte la fonction.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

II APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08.04.2026

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté en l'état, à l'unanimité.

III COMMISSIONS OBLIGATOIRES

1. Commission de contrôle des listes électorales (nouvelle délibération portant constitution et désignation des membres)

Délibération n° 2026 / 26

Monsieur le Maire rappelle :

Vu la délibération n°2026 / 22 FB du 08.04.2026 portant création de la commission de contrôle des listes électorales

Vu les remarques formulées par mail le lundi 18 mai 2026, par la préfecture du Rhône du bureau des élections

Vu le Code électoral, notamment les articles L.19, L.18, R.7 à R.11

Vu la réforme de la gestion des listes électorales

Considérant qu'il appartient à prendre une nouvelle délibération portant désignation, d'un conseiller municipal appelé à siéger au sein de ladite commission.

Madame GERBET Valérie se propose comme membre titulaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la candidature de Madame GERBET Valérie.

2. Commission communale d'appel d'offres (nouvelle délibération portant désignation des membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres)

Délibération n° 2026 / 27

Monsieur le Maire rappelle :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n°2026 / 23 FB du 08.04.2026 portant désignation des membres titulaires de la commission communale d'appel d'offres

Vu la décision du Tribunal Administratif en date du 19 mai 2026, annulant ladite délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux commissions d'appel d'offres

Vu le Code de la commande publique

Considérant qu'il appartient à prendre une nouvelle délibération portant désignation de trois membres titulaires et trois membres suppléants

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : la délibération de la commission d'appel d'offres du 8 avril dernier est annulée

Article 2 : il est procédé à la désignation des membres suivants

<u>3 titulaires</u>	<u>3 suppléants</u>
Monsieur ECOIFFIER Nicolas	Monsieur VALLIER Victor
Madame FERREIRA Elodie	Madame GAUDET Nathalie
Madame LEPETIT Carole	Monsieur PERRETON Pascal

IV CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Délibération n° 2026 / 28

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L.2122-22

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales précitées, le Conseil Municipal peut former des commissions communales chargées d'étudier les questions soumises au conseil

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer des commissions de travail, chargées de l'instruction de certains dossiers sur la base des différentes compétences attribuées à la commune

CONSIDÉRANT que le Maire est président de droit des commissions et chaque commission doit élire un vice-président qui convoquera et présidera la commission en cas d'absence ou d'empêchement du maire

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de créer les commissions communales suivantes :

- 1- Commission communale « Développement durable »**
- 2- Commission communale «Sociale»**
- 3- Commission communale « Communication »**
- 4- Commission communale « PLUi / Urbanisme »**
- 5- Commission communale « Enfance»**
- 6- Commission communale « Voirie / Bâtiments »**
- 7- Commission communale « Economie / Finances »**
- 8- Commission communale « Sports / Loisirs »**
- 9- Commission communale «Sentiers / Embellissement »**

CONSIDERANT alors et en application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, qu'il est procédé à la nomination immédiatement dans l'ordre de la liste des membres des commissions municipales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de créer les commissions communales ci-dessus énumérées**

- **VALIDE les conseillers municipaux suivants pour siéger dans ces commissions**

1- Commission communale « Développement durable » (5 membres) :

Madame CORDIER Stéphanie
Madame GAUDET Nathalie
Madame LEPETIT Carole
Monsieur VALLIER Victor
Monsieur VIGNERON Pascal

2- Commission communale « Sociale » (4 membres) :

Madame BURNIER Frédérique
Madame CARRIER Nathalie
Madame CORDIER Stéphanie
Madame ROUSSON Maud

3- Commission communale « Communication » (5 membres) :

Madame CORDIER Stéphanie
Madame FERREIRA Elodie
Madame GAUDET Nathalie
Madame ROUSSON Maud
Monsieur ECOIFFIER Nicolas

4- Commission communale « PLUi / Urbanisme » (4 membres) :

Madame CARRIER Nathalie
Madame LEPETIT Carole
Monsieur ARONICA Mathieu
Monsieur ECOIFFIER Nicolas

5- Commission communale « Enfance » (6 membres) :

Madame BURNIER Frédérique
Madame CORDIER Stéphanie
Madame FERREIRA Elodie
Madame GERBET Valérie
Madame ROUSSON Maud
Monsieur SALMON Romain

6- Commission communale « Voirie / Bâtiments » (6 membres) :

Madame FERREIRA Elodie
Monsieur ECOIFFIER Nicolas
Monsieur PERRETON Pascal
Monsieur SALMON Romain
Monsieur VALLIER Victor
Monsieur VIGNERON Pascal

7- Commission communale « Economie / Finances » (4 membres) :

Madame GERBET Valérie
Monsieur ARONICA Mathieu
Monsieur ECOIFFIER Nicolas
Monsieur SALMON Romain

8- Commission communale « Sports et loisirs » (5 membres) :

Madame CARRIER Nathalie
Madame GAUDET Nathalie
Madame LEPETIT Carole
Madame ROUSSON Maud
Monsieur VIGNERON Pascal

9- Commission communale « Sentiers et embellissement » (5 membres) :

Madame CARRIER Nathalie
Madame GERBET Valérie
Madame VALLIER Victor
Monsieur PERRETON Pascal
Monsieur VIGNERON Pascal

La création des commissions sont adoptées à l'unanimité, à l'exception de la commission "Enfance" et la commission "Sports et Loisirs", pour lesquelles le vote a recueilli 14 voix pour et 1 voix contre.

V - DESIGNATION DE DIFFERENTS REFERENTS

1 / désignation des représentants au sein d'organismes extérieurs

Délibération n° 2026 / 29

Monsieur le Maire indique :

VU l'article L.2121-33 du CGCT

Considérant qu'il convient de désigner des représentants de la commune dans différents domaines

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Décide :

Sont désignés en qualité de représentants communaux :

FONCTION	Nom du référent
Représentant « Cap génération »	Madame BURNIER Frédérique
Représentant espèces invasives	Monsieur PERRETON Pascal
Représentant « Comité National d'Action Sociale »	Madame BURNIER Frédérique

Précise :

- **Que ces désignations prennent effet à compter de la présente délibération**
- **Que le Maire est chargé de notifier les désignations aux organismes concernés**

Le Conseil Municipal prend acte que la désignation du correspondant défense interviendra par arrêté du Maire. Madame CARRIER Nathalie sera désignée à cette fonction. La même procédure sera appliquée pour la désignation du correspondant incendie et secours, fonction qui sera exercée par Monsieur BLANCHON Frédéric.

2 / désignation des différents délégués communautaires

Délibération n° 2026 / 30

Monsieur le Maire rappelle :

VU le Code général des collectivités territoriales

Considérant qu'il convient de désigner des délégués communautaires dans différents domaines

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Décide :

Sont désignés en qualité de délégués communautaires :

Commission	Nom du / des délégués(s)
Commission économie – commerces - tourisme	Madame ROUSSON Maud
Commission mobilité - voirie	Monsieur ECOIFFIER Nicolas Monsieur VIGNERON Pascal
Commission familles et services	Madame CARRIER Nathalie
Commission habitat - urbanisme	Monsieur ARONICA Mathieu
Commission déchets	Monsieur BLANCHON Frédéric
Commission agriculture / environnement	Monsieur VALLIER Victor Madame LEPETIT Carole

Précise :

- **Que ces désignations prennent effet à compter de la présente délibération**

VI – EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Délibération n° 2026 / 31

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-12 et suivants relatifs au droit à la formation des élus locaux.

CONSIDERANT que les élus bénéficient d'un droit à la formation adaptée à l'exercice de leurs fonctions.

CONSIDERANT la nécessité d'assurer une utilisation conforme et pertinente des crédits consacrés à la formation des élus.

Article 1

La prise en charge par la commune des frais de formation des élus est limitée aux formations dispensées par des organismes agréés, conformément aux dispositions du CGCT.

Article 2

Les formations suivies par les élus devront présenter un lien direct avec la délégation exercée par l'élus concerné ou répondre à un intérêt communal en lien avec les compétences et le fonctionnement de la collectivité.

Article 3

Toute demande de prise en charge devra faire l'objet d'un accord préalable de Monsieur le Maire, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la délibération relative à la formation des élus.

VII – DIVERS

Néant

COMPTES-RENDUS REUNIONS **INTERCOMMUNALITÉ – SYNDICATS – COMMISSIONS ET AUTRES**

Au cours de cette dernière période, deux conseils communautaires et deux conférences des maires se sont tenus.

Syndicats :

- 1 - SIVU du Béal

A la suite de l'installation du comité syndical, il a été procédé à l'élection du Président, puis du Vice-Président.

A l'issue du scrutin :

Madame BAY Pascale est élue Présidente

Monsieur BLANCHON Frédéric est élu Vice-Président

- 2 – SYDER

A la suite de l'installation du comité syndical, il a été procédé à l'élection du Président.

A l'issue du scrutin :

Monsieur COSTE Marc est élu Président

- 3 – SIBA

A la suite de l'installation du comité syndical, il a été procédé à l'élection du Président.

A l'issue du scrutin :

Monsieur GALET Christian est élu Président

Ce syndicat pourrait disparaître à la fin de l'année, ce qui aurait pour conséquence la reprise de la dette par les communes membres.

- 4 – SYNDICAT DE GENDARMERIE

A la suite de l'installation du comité syndical, il a été procédé à l'élection du Président.

A l'issue du scrutin :

Monsieur MAX Vincent est élu Président

De gros travaux sont en cours

Participation de 1 €/par habitant/an

Pas de vente d'appartement à Lyon Métropole Habitat

- 5 – SIEVA

A la suite de l'installation du comité syndical, il a été procédé à l'élection du Président.

A l'issue du scrutin :

Monsieur DEBIESSE Jean Pierre est élu Président

Autres :

La distribution des composteurs individuels a eu lieu le mardi 5 mai 2026. Une autre distribution est programmée le mardi 16 juin 2026 de 18h00 à 20h00.

POUR INFORMATION

Prochaine réunion de Conseil Municipal :

Mois en 2026	Date	Heures	Lieu
JUIN	Vendredi 5	14h00	Mairie
	Lundi 22	20h00	Mairie

Prochaine réunion de Centre Communal d'Action Sociale :

Mois en 2026	Date	Heures	Lieu
JUIN	Mercredi 10	14h30	Mairie

Prochaines réunions à dater :

Commission communale	Date	Heure	Lieu
Voirie / Bâtiments	Jeudi 21 mai	19h00	Mairie
Communication	Mardi 26 mai	18h00	Mairie
Sports / Loisirs	Jeudi 28 mai	18h00	Mairie
Enfance	Mercredi 27 mai	16h30	Mairie
Economie / Finances	Lundi 15 juin	18h00	Mairie

Fin de séance : 22h54

Ont approuvé et signé le présent Procès-verbal :

Le Maire,

Frédéric BLANCHON

A blue ink signature, appearing to be 'F. Blanchon', written over the name.

La secrétaire de séance,

Frédérique BURNIER

A blue ink signature, appearing to be 'F. Burnier', written over the name.